

undefined - lundi 2 mai 2022

Le Carnet

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Listes électorales : il est encore temps de s'inscrire

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée jusqu'au mercredi 4 mai en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai en mairie.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix : par internet, en utilisant le portail <https://www.elections.interieur.gouv.fr> personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ; par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ; par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n° 12669*02 et les pièces exigées.

Si vous optez pour une inscription en mairie ou par courrier, pensez à anticiper votre démarche.

• **Quand faut-il s'inscrire sur une liste électorale ?**

Il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales, toutefois pour participer aux scrutins des

12 et 19 juin 2022, vous devez le faire d'ici au 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai en mairie.

Les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. C'est le cas également des personnes devenues françaises après 2018.

En revanche si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune.

• **Vous ne savez pas si votre situation est à jour ?**

Il est possible de vérifier votre inscription et vos informations sur le lien suivant :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr>